



Droit des contrats: contrat de vente/de location

Par **Flora83000**, le **02/12/2015** à **14:18**

Bonjour, j'ai un cas pratique a faire et j'aimerais ci possible qu'on m'aide à le résoudre...
Voilà:

Franklin et Martin viennent d'avoir leur diplôme d'avocat et souhaitent s'installer. Ils doivent alors louer un local et acheter du matériel informatique. Après quelques jours de recherches, ils trouvent un petit appartement à louer avec 4 pièces qui deviendront 2 bureaux, une salle d'attente et une salle de réunion, ainsi qu'un grand hall pour y installer leur secrétaire. Pour travailler au mieux, les compères ont aussi acheté des ordinateurs, une imprimante, une photocopieuse et des logiciels adaptés.

Dès les premiers jours, ils se rendent compte que la chasse d'eau est en mauvais état. Ils téléphonent au propriétaire qui leur apprend qu'il a contacté un plombier et a adressé le devis et le chèque d'un montant correspondant à l'ancien locataire, à charge pour ce dernier de prendre contact avec l'artisan. Le propriétaire estime avoir déjà payé pour les réparations. Si celles-ci n'ont pas été faites, il appartient à Franklin et Martin de se retourner contre l'ancien propriétaire. Qu'est-ce que les jeunes avocats peuvent réellement faire ?

Ensuite, les amis s'aperçoivent que l'un des logiciels informatique qu'ils ont achetés n'est pas adapté à leurs besoins. Ils estiment que le vendeur ne les a pas bien conseillés et souhaitent revenir sur leurs achats. Que peuvent-ils faire, dans ce cas aussi ?

Merci